

PROCÉS VERBAL du 3 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul,

Absents excusés : LEVRARD Damien, MARTIN-LALANDE Jacques

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

SOW Etienne a donné à Jean-Paul QUINTON

VINCENT Alexandra a donné à NOUARD Mathilde

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 8 Pouvoirs : 2 votants : 10

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BAUDRY Marc Bernard a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 31 août 2023, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- - 1) Baratière
- - 2) Décisions modificatives Lot chemin vert et Commune
- - 3) Point sur les travaux
- - 4) Bâtiment photovoltaïque
- - 5) Bilan production panneaux photovoltaïques
- - 6) MONTI atelier art plastique
- - 7) Ecole mail Viré
- - 8) SIVOS
- - 9) Terrain TALOIS - Projet
- - 10) Questions diverses

1 – Baratière (Délibération n°2023-00085)

Monsieur BAUDRY Marc présente une comparaison des promesses de bail proposées par Engie Green France et E-Sweet.

	ENGIE GREEN FRANCE	E-SWEET
Profil exploitant	Grosse entreprise (ex Gaz de France+Suez)	Start-up créée en 2013
Type de Contrat	Promesse unilatérale de bail emphytéotique	Promesse unilatérale de bail emphytéotique
Phase d'étude	5 ans + prolongation possible 2 ans	4 ans avec prolongation possible
Engagements pendant la phase d'étude	Engie libre de concrétiser le projet ou non, en revanche la commune est engagée	E-Sweet libre de concrétiser le projet ou non, en revanche la commune est engagée
Loyer	7500 € / hectare, base 11,6 ha, soit 87 000 € par an la 1ere année	4 000 €/MWc/an pour la location du terrain, soit 20 000 €/an pour un projet d'une puissance de 5MWc (l'objectif étant de viser une puissance de 5 MWc sur le terrain étudié).
Indexation	Même Formule (80% fixe, 20% indexé)	
Durée Bail	41 ans	40 ans
Résiliation bénéficiaire en cours de bail	Possible après 18 ans	si conditions technico-économiques ou réglementaires ne permettent pas la poursuite de l'exploitation
Résiliation par le bailleur pendant le bail	Si défaut de paiement	Si défaut de paiement
Remise en état en fin de bail	engagement de démontage des constructions et remise en état, au plus tard 6 mois après fin de bail, coût supporté par le preneur	Engagement de démantèlement en 6 mois en fin d'exploitation, réserve financière pour ce faire

Après débat, Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur la signature de la promesse de bail proposée par ENGIE GREEN. Vote à mains levées.

Le Conseil Municipal rend un avis favorable à l'unanimité (10 votes favorables / 10 votants)

Le Conseil Municipal approuve la promesse de bail emphytéotique (= d'une durée de 18 à 99 ans) pour le projet de l'entreprise ENGIE GREEN sur la domanialité privé de la commune de Saint Denis d'Orques.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs concernant le projet avec la société ENGIE GREEN sur le lieu-dit « la baratière »

2 - Décisions modificatives Lot Chemin Vert et Commune

Report au prochain Conseil

3 - Points sur les travaux

Salle polyvalente : les travaux de solidité à froid sont terminés, la réception par la commission de sécurité est programmée le 26 octobre prochain.

Monsieur QUINTON donne aussi des explications sur l'avancement des travaux pour le logement boucherie, voirie, l'école, les autres bâtiments communaux et le cimetière

4 - Bâtiment blanc avec panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire présente des premiers éléments relatifs à l'installation d'un "bâtiment blanc" sur la zone d'activité de saint Denis d'Orques, afin de pouvoir accueillir des entreprises, pour une première discussion sans vote en Conseil. Un montage possible serait :

- 1) l'installation d'une structure avec panneaux photovoltaïques financée par une première entreprise se rémunérant grâce à la production d'électricité et offrant une rémunération complémentaire à la commune
- 2) la réalisation totale ou partielle de la viabilisation et de l'ossature bois réalisées par des entreprises de travaux à mettre en concurrence, financés par la commune

3) Le reste de l'aménagement à la charge du locataire

5 - Bilan production panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire donne les chiffres de production des panneaux photovoltaïques :

	ECOLE	ATELIER	SALLE POLYVALENTE
Quantité Prévu	10236	37664	37700
Quantité Réalisé	11382	41400	42479
Recette facturée	1 731,20€	4 698,90€	4 761,90€

6 - Atelier art plastique de Mme MONTI

Monsieur le Maire expose la proposition de Mme MONTI de faire un atelier art plastique pour les enfants le mercredi. Cette proposition sera précisée ultérieurement.

Monsieur le Maire mentionne qu'il a aussi demandé à Mme MONTI un devis pour un dessin artistique afin d'embellir le mur de la salle polyvalente devant l'EHPAD, sur le thème de la fête de la moisson.

7 - Ecole mail Viré / Chevillé au Fil du Temps

Monsieur le Maire propose de supprimer la subvention attribuée à l'association Chevillé au fil du temps qui leur était attribuée par le passé, ce qui est accepté par le Conseil à l'unanimité (12 votants, 10 votes pour)

8 - SIVOS

Monsieur le Maire et Mme NOUARD présentent les propositions financières de répartition des charges du SIVOS entre Viré-en-Champagne et Saint-Denis-d'Orques.

Deux règles de calcul sont envisagées :

- N°1 une répartition 50% en fonction du nombre d'habitants, 50% en fonction du nombre d'élèves.
- N°2
- une répartition aux 3 tiers (fixe, prorata habitants, prorata élèves)

Voir tableaux ci-dessous :

SIVOS ST DENIS D'ORQUES - VIRÉ

PARTICIPATIONS COMMUNALES

PROPOSITION N°1 : 50% HABITANTS + 50% ELEVES

MONTANT A REPARTIR	150 000.00 €
--------------------	--------------

Nbre HABITANTS	978
Nbre ELEVES	51
Dont HORS COMMUNES	4

PRORATA NBRE HABITANTS	75 000.00 €	978	76.69 €
PRORATA NBRE ELEVES	75 000.00 €	51	1 470.59 €
HORS COMMUNES	5 882.35 €	2	2 941.18 €

SAINT-DENIS-D'ORQUES

NBRE HAB	773	76.69 €	59 279.14 €
NBRE ELEVES	28	1 470.59 €	41 176.47 €
HORS COMMUNES			2 941.18 €

TOTAL 103 396.79 €

VIRÉ-EN-CHAMPAGNE

NBRE HAB	205	76.69 €	15 720.86 €
NBRE ELEVES	19	1 470.59 €	27 941.18 €
HORS COMMUNES			2 941.18 €

TOTAL 46 603.21 €

SIVOS ST DENIS D'ORQUES - VIRÉ

PARTICIPATIONS COMMUNALES

PROPOSITION N°2 : REPARTITION 3 TIERS

MONTANT A REPARTIR	150 000.00 €
--------------------	--------------

Nbre HABITANTS	978
Nbre ELEVES	51
Dont HORS COMMUNES	4

PART FIXE	50 000.00 €	2	25 000.00 €
PRORATA NBRE HABITANTS	50 000.00 €	978	51.12 €
PRORATA NBRE ELEVES	50 000.00 €	51	980.39 €
HORS COMMUNES	3 921.57 €	2	1 960.78 €

SAINT-DENIS-D'ORQUES

PART FIXE	25 000.00 €
NBRE HAB	773
NBRE ELEVES	28
HORS COMMUNES	
TOTAL	93 931.19 €

VIRÉ-EN-CHAMPAGNE

PART FIXE	25 000.00 €
NBRE HAB	205
NBRE ELEVES	19
HORS COMMUNES	
TOTAL	56 068.81 €

Ils exposent aussi les questions soulevées par la rédaction des statuts. Il s'en suit un débat.

Plusieurs conseillers soulignent que la règle 50% / 50% n'est pas favorable à Saint Denis d'Orques. Plusieurs conseillers signalent qu'il est important de trouver un arrangement, en bonne entente avec Viré. Plusieurs conseillers soutiennent la position que Saint Denis d'Orques peut faire un effort financier si Viré accepte en échange de s'engager, qu'en cas de fermeture d'une nouvelle classe, l'école soit regroupée sur Saint Denis d'Orques.

La négociation va être poursuivie avec Viré par les représentants de la commune dans le cadre du SIVOS.

9 - Terrain TALOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la relance du projet d'installation d'un commerce de type superette sur le terrain TALOIS. Monsieur le Maire annonce un retour favorable de Sarthe Habitat sur l'installation de maisons seniors.

10 - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose des courriers reçus
- Monsieur le Maire signale que la parcelle n°5 du lotissement Chemin Vert est à revendre
- Monsieur le Maire rappelle la situation de la boulangerie
- Sarthe Habitat – projet maisons séniors

La séance est levée	Signature du secrétaire de séance
à 22 h 10	BAUDRY Marc